

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 20175

présenté par

Mme Keke, M. Corbière, Mme Chikirou, Mme Maximi, M. Mathieu et M. Martinet

ARTICLE 2

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« Les obligations applicables à l'employeur mentionnées au présent article s'appliquent aux administrations publiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à appliquer l'index seniors aux administrations publiques mais sans application de l'amende.